



Formation des représentants du personnel

Formation des membres de la Commission Formation du CSE (commission obligatoire à partir de 300 salariés)

1 jour (7h00) | ★★★★★ 4,6/5 | DT-COMFORM | Évaluation qualitative de fin de stage |
Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management & soft skills › Droit du travail et relations sociales › Formation des représentants du personnel

Document mis à jour le 26/09/2022

À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Maîtriser les principes et règles de la formation en entreprise
- Connaître et intégrer les nouvelles dispositions de la loi "Avenir professionnel" (n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)
- Renseigner vos collègues et autres salariés sur les dispositifs qui les intéressent (CPF, bilan de compétences, VAE, conseil en évolution professionnelle...)
- Comprendre l'élaboration du plan de développement des compétences (ex-plan de formation).

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Responsables et collaborateurs RH, managers en lien avec les représentants du personnel des entreprises de 11 salariés et plus.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chacun
- Présentation de la formation
- Rappels : la Commission Formation au sein du CSE

Le droit de la formation professionnelle

- Saisir les logiques du droit de la formation professionnelle et le fonctionnement des parties prenantes (OPCA devenu OPCO) après :
 - La loi du 5 mars 2014
 - La loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018
- Compte Personnel Formation pour les salariés
 - Comprendre les opportunités
 - Pouvoir les expliquer
 - Le plan de développement des compétences

Orienter un collègue vers son projet professionnel

- CPF
- CEP
- Bilan de compétences
- VAE
- CPF transition professionnelle
- Pro-A
- POE ou POEC
- Faciliter l'expression des salariés sur leurs besoins de formation
- Préparer les consultations du CSE en plénière

Situations spécifiques

- Etudier les problèmes spécifiques d'emploi et de travail
 - Pour les jeunes
 - Pour les personnes en situation de handicap

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Quiz interactif sur les nouvelles dispositions de la loi "Avenir Professionnel"
- Etude de cas : proposer des formations en fonction du plan de développement des compétences

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Evaluation formative (quiz) permettant de valider les compétences acquises
- Bilan oral et évaluation à chaud

Classe virtuelle de 2h (en option) réalisée un mois après par un expert formateur

- Echanges sur les différentes actions mises en place par les participants
- Echanges des bonnes pratiques
- Révisions des concepts fondamentaux
- Questions / réponses

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)

Les + de la formation

M2i Formation est agréée par la DIRECCTE pour dispenser les formations du Comité Social et Economique (CSE) sur l'ensemble du territoire français.